

**Arrêté n° 903 CM du 21 juin 2023 portant nomination de Mme Myriam Namri en qualité de directrice de l'aviation civile par intérim**

(NOR : DAC23000170AC)

*Paru in extenso au journal officiel n°47 NS du 22/06/2023 à la page 4182 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 22/06/2023

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;  
Vu l'arrêté n° 331 CM du 20 février 2008 modifié relatif à la direction de l'aviation civile ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 21 juin 2023,

Arrête :

**Article 1er**

Mme Myriam Namri est nommée en qualité de directrice de l'aviation civile par intérim à compter du 22 juin 2023.

**Article 2**

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Faa'a, le 21 juin 2023.

Par le Président de la Polynésie française :  
Moetai BROTHERTON.

Le ministre des grands travaux,  
de l'équipement,  
Jordy CHAN.